

Assemblée Générale

4 juillet 2016

Procès-verbal

L'Assemblée Générale du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est tenue le 4 juillet 2016 à 16h30, dans les locaux du conseil départemental de la Haute-Marne

➤ **Membres présents (34)**

M. Bruno SIDO, Président,

Mmes Hélène DEMOLOMBE-TOBIE, Christine GUILLEMY, Anne-Marie PASQUIER, Liliane PINCEMAILLE, Christelle PIOT, Eliane PIQUET, Marie-Claire REYGNER, Eliane TROMMENSCHLAGER,

MM. Joël AGNUS, Antoine ALLEMEERSCH, Michel AUER, Christophe BANASZACK, Michel BOULLEE, Jean-Pierre BOURGEOIS, Jean-Claude CABOCHE, Dominique CAMPION, Michel DAL BORGIO, Daniel DARNAUD, Jean FABERT, Lionel FRANÇAIS, Bruno FREDET, Marcel HUMBLLOT, Guy JACQUINOT, Osmane LESEUR, Philippe LESEUR, Christian MAIGROT, Claude MALINGRE, Bernard MENAUCOURT, Giocondo MILESI, Bernard PASQUIER, Thierry PUSSIEUX, Didier THIERRY, Bruno TONON.

➤ **Membres excusés et représentés (5)**

Mme Danielle SALEUR,

MM. Jean-Paul BAILLET, Gilbert DEPARDIEU, Jean-Marc FEVRE, Jean-François MARECHAL.

➤ **Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (23)**

Mmes Marie-Annick LANDREA, Simone MARTIN, Mauricette POINOT, Monique SCHAUB,

MM. René BERARD, Pierre BLANDIN, Jean BOZEK, Guy CADET, Olivier DUFANT, Henri EYCHENNE, Jean-Michel FEUILLET, Michel GARET, Gilles GODARD, Laurent GOUVERNEUR, Gilbert HUMBERT, Michel HURSON, Jérôme JACQUOT, Gilles LIEGEOIS, Jacky MILLOT, Jean-Philippe NUFFER, Bertrand OLLIVIER, Damien THIÉRIOT, Michel TRUILHE.

➤ **Membres excusés (1)**

M. Laurent MARRAS.

➤ **Participaient également (15)**

Mme Françoise SOULIMAN, Commissaire du Gouvernement,

Mmes Maryse CHARPENTIER, Marie-France ELMERICH, Stéphanie PROBERT, Valérie REMENANT,

MM. Henry FRANCOIS, Eric LAFON, Jean MASSON, Jérôme MONNIER, Mickaël PETITJEAN, Nicolas SERRAND.

34 membres sont présents, 5 sont représentés et 23 excusés ayant donné un pouvoir non nominatif soit 290 voix sur 356. La règle de quorum est satisfaite, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Propos introductif de M. le Président

L'actualité économique a motivé la modification du programme d'activité du groupement avec la nécessité pour le GIP Haute-Marne de participer à une importante opération de transmission-reprise. Jusqu'alors, le groupement pouvait proposer de tels prêts mais uniquement pour des PME. Le conseil d'administration est appelé à acter un prêt transmission-reprise pour une grande entreprise.

Cette modification va être l'occasion d'améliorer le programme d'activité sur quelques points notamment le mécanisme de financement à parité pour les projets des collectivités en zone proche. Ce mécanisme crée des effets pervers car il conditionne le financement du GIP Haute-Marne aux autres aides publiques. Ce mécanisme oblige le groupement à mettre en attente des projets. Il sera suspendu pour donner plus de visibilité et de dynamique aux projets des collectivités de la zone proche.

Loi du 28 juin 2006

Il y a dix ans, la loi du 28 juin 2006 offrait un nouveau cadre juridique pour le GIP Haute-Marne et de nouveaux jalons pour le projet Cigéo.

Avec un groupement construit sur une base plus large, doté de moyens renforcés, ses actions ont pris une plus grande ampleur et marquent désormais le paysage institutionnel et économique du territoire haute-marnais. L'activité immédiate du GIP Haute-Marne le prouve :

- Le conseil d'administration du 29 juin 2016 s'est tenu sous la présidence de Michel BOULLEE, vice-président. Ce conseil a statué favorablement sur un projet de prêt pour la restructuration financière d'une entreprise bragarde pour un montant de 2.000.000 € ;
- La réunion du comité exécutif du 4 juillet 2016 a permis de valider 102 financements pour autant de projets. 4.369.821 € d'aides permettront de soutenir un effort d'investissement de 19 M€ ;
- Enfin, le conseil d'administration du 4 juillet 2016 a statué sur 8 financements complémentaires pour un total de 7.644.346 €.

Au global, en quelques jours 111 décisions ont été actées pour un cumul de financement de 14 M€ et un cumul d'investissement de 51,9 M€.

M. le Président souhaite faire le point sur deux chantiers importants.

Taxes additionnelles

Le GIP Haute-Marne bénéficie de recettes issues de taxes additionnelles aux taxes INB acquittées par EDF, le CEA et AREVA. Le produit de ces taxes s'élève pour 2016 à 28.615.752 €.

Ce produit de taxes a baissé cette année de 371.250 € suite au déclassement du réacteur du CEA Siloé des Installations Nucléaires de Base. Ce réacteur de recherche sur Grenoble n'était plus en fonctionnement depuis 1997, il était en phase de démantèlement.

Créé en 1963, le réacteur Siloé a subi une fusion partielle du cœur Le 7 novembre 1967 lors d'une expérience de surpuissance. Cet accident n'a pas eu de conséquences significatives.

Les dotations de taxes additionnelles doivent être maintenues à leur niveau actuel.

Contrat de territoire

L'ANDRA a publié un document qui récapitule les données d'entrée pour les acteurs du territoire en vue de préparer l'intégration du projet Cigéo. Document important, il permettra de préparer au mieux la réalisation de cet équipement.

De plus, M. le Premier Ministre a signé le 9 juin 2016 une lettre de mission au Préfet coordonnateur pour la réalisation d'un contrat de territoire.

M. le Président souhaite rappeler les termes du comité de haut niveau du 4 février 2013 qui avait initié ce projet de contrat de territoire :

« Cela doit se faire dans une approche pragmatique des besoins identifiés et à partir des compétences des collectivités impliquées par les diverses problématiques concrètes recensées. »

Pour M. le Président, il est nécessaire de faire preuve de pragmatisme sur des sujets concrets, routes, eau, gaz...

Le GIP Haute-Marne doit être associé dans la conception, et pas seulement en tant que financeur.

Décisions de l'Assemblée Générale

Programme d'activité 2016 (délibération 16-03)

L'action du groupement est encadrée par un programme annuel d'activité qui récapitule l'ensemble des dispositifs d'aide mis en œuvre sous forme d'actions précisant l'objectif, les bénéficiaires, les critères d'éligibilité, le zonage éventuel, les modalités d'instruction, le mode de financement, le type de dotation mobilisée (taxe additionnelle accompagnement ou taxe additionnelle de diffusion technologique), les enveloppes indicatives et les délégations accordées au comité exécutif et/ou au conseil d'administration.

Le programme d'activité 2016 proposé contient 42 actions réparties en cinq thématiques : environnement & énergies, entreprises & technologies, tourisme & attractivité, équipements & services, infrastructures.

L'assemblée générale du 7 décembre 2015 a voté le programme d'activité 2016 qui reprend les actions du programme d'activité 2015 modifié le 9 octobre 2015. Les ajustements suivants sont proposés :

- Action 16-04-16-05 - "Production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse ou hydroélectrique"

Seuls les investissements permettant de créer ou de remettre en activité des projets de centrales hydroélectriques sous maîtrise d'ouvrage publique ou des unités de méthanisation sont éligibles au taux de 20%.

- Action 16-06-16-07 - "Amélioration des conditions de mobilisation des ressources bois (public/privé)"

La typologie des projets est simplifiée pour être en cohérence avec la typologie des autres financeurs (Etat, Région, Feader).

Sont distingués les projets individuels et les projets collectifs sans distinction de zones proximité ou hors proximité.

Type de projet	Avec autres cofinanceurs	Sans autre cofinanceur	
		Zone de Proximité	Hors Zone de Proximité
Projets individuels	Complément à 50 %	40%	30%
Projets collectifs	Complément à 80 %	70%	50%

En présence d'autres cofinanceurs, l'intervention du groupement peut porter sur une base subventionnable plus large que celle retenue par les autres cofinanceurs (exemple : accès hors forêt desservant la forêt, ouvrages d'art,...).

- Action 16-16 - "Prêt Investissements innovants des entreprises et recherche-développement"

Pour les prêts inférieurs ou égaux à 200.000 € : 30 % maximum du coût global sur 6 ans à taux nul, sans garantie, remboursables en 5 annuités progressives (10 % - 15 % - 25 % - 25 % - 25 %) après un an de différé.

Pour les prêts supérieurs à 200.000 € et pour les prêts accordés aux entreprises ayant les caractéristiques d'une grande entreprise au sens européen : le conseil d'administration définira les modalités de remboursement telles que le taux (non nul), la durée et le différé de remboursement.

- Action 16-24 - "Prêts pour la transmission-reprise des entreprises"

Accompagner les opérations de transmission-reprise des entreprises haut-marnaises ou leur développement dans l'innovation par apport de fonds sous forme de prêts à taux nul.

Pour les prêts inférieurs ou égaux à 200.000 € : 30 % maximum du coût global sur 6 ans à taux nul, sans garantie, remboursables en 5 annuités progressives (10 % - 15 % - 25 % - 25 % - 25 %) après un an de différé.

Pour les prêts supérieurs à 200.000 € et pour les prêts accordés aux entreprises ayant les caractéristiques d'une grande entreprise au sens européen : le conseil d'administration définira les modalités de remboursement telles que le taux (non nul), la durée et le différé de remboursement.

L'enveloppe annuelle est portée à 3.000.000 €.

- Action 16-28 - "Territoires les plus concernés – Comité de haut niveau"

Les interventions à parité des autres cofinanceurs sont remplacées par des aides du groupement au taux maximum de 35%.

- Action 16-38 - "Assainissement"

Les études et travaux relatifs à l'assainissement individuel sont élargis à l'ensemble des maîtrises d'ouvrage publiques.

- Action 16-41 - " Programmes routiers stratégiques"

Les travaux d'amélioration des routes départementales permettant d'accéder aux installations de l'ANDRA de Bure-Saudron sont éligibles au taux de 80 % pour les sections en zone de proximité et 50 % pour les sections hors zone de proximité.

L'assemblée générale décide, à l'unanimité, d'adopter les modifications du programme d'activité 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

RECU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE

LE 19 JUL. 2016

DRCL - Finances 1

Le Président


Bruno SIDO

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

ASSEMBLEE GENERALE REUNION DU 4 juillet 2016	N° 16-03
OBJET : Programme d'activité 2016	

Nombre de membres en exercice	132 (360 voix)
Présents	34 (262 voix)
Absent(s) ayant donné procuration	28 (28 voix)
Total des membres présents ou représentés	62 (290 voix)
Quorum	181 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	1 (1 voix)
N'ont pas participé au vote	0 (0 voix)

L'action du groupement est encadrée par un programme annuel d'activité qui récapitule l'ensemble des dispositifs d'aide mis en œuvre sous forme d'actions précisant l'objectif, les bénéficiaires, les critères d'éligibilité, le zonage éventuel, les modalités d'instruction, le mode de financement, le type de dotation mobilisée (taxe additionnelle accompagnement ou taxe additionnelle de diffusion technologique), les enveloppes indicatives et les délégations accordées au comité exécutif et/ou au conseil d'administration.

Le programme d'activité 2016 proposé contient 42 actions réparties en cinq thématiques : environnement & énergies, entreprises & technologies, tourisme & attractivité, équipements & services, infrastructures.

L'assemblée générale du 7 décembre 2015 a voté le programme d'activité 2016 qui reprend les actions du programme d'activité 2015 modifié le 9 octobre 2015. Les ajustements suivants sont proposés :

1. Action 16-04-16-05 - "Production d'énergie renouvelable à partir de la biomasse ou hydroélectrique"

Seuls les investissements permettant de créer ou de remettre en activité des projets de centrales hydroélectriques sous maîtrise d'ouvrage publique ou des unités de méthanisation sont éligibles au taux de 20%.

2. Action 16-06-16-07 - "Amélioration des conditions de mobilisation des ressources bois (public/privé)"

La typologie des projets est simplifiée pour être en cohérence avec la typologie des autres financeurs (Etat, Région, Feader).

Sont distingués les projets individuels et les projets collectifs sans distinction de zones proximité ou hors proximité.

Type de projet	Avec autres cofinanceurs	Sans autre cofinanceur	
		Zone de Proximité	Hors Zone de Proximité
Projets individuels	Complément à 50 %	40%	30%
Projets collectifs	Complément à 80 %	70%	50%

En présence d'autres cofinanceurs, l'intervention du groupement peut porter sur une base subventionnable plus large que celle retenue par les autres cofinanceurs (exemple : accès hors forêt desservant la forêt, ouvrages d'art,...).

3. Action 16-16 - "Prêt Investissements innovants des entreprises et recherche-développement"
- Pour les prêts inférieurs ou égaux à 200.000 € : 30 % maximum du coût global sur 6 ans à taux nul, sans garantie, remboursables en 5 annuités progressives (10 % - 15 % - 25 % - 25 % - 25 %) après un an de différé.
- Pour les prêts supérieurs à 200.000 € et pour les prêts accordés aux entreprises ayant les caractéristiques d'une grande entreprise au sens européen : le conseil d'administration définira les modalités de remboursement telles que le taux (non nul), la durée et le différé de remboursement.
4. Action 16-24 - "Prêts pour la transmission-reprise des entreprises"
- Accompagner les opérations de transmission-reprise des entreprises haut-marnaises ou leur développement dans l'innovation par apport de fonds sous forme de prêts à taux nul.
- Pour les prêts inférieurs ou égaux à 200.000 € : 30 % maximum du coût global sur 6 ans à taux nul, sans garantie, remboursables en 5 annuités progressives (10 % - 15 % - 25 % - 25 % - 25 %) après un an de différé.
- Pour les prêts supérieurs à 200.000 € et pour les prêts accordés aux entreprises ayant les caractéristiques d'une grande entreprise au sens européen : le conseil d'administration définira les modalités de remboursement telles que le taux (non nul), la durée et le différé de remboursement.
- L'enveloppe annuelle est portée à 3.000.000 €.
5. Action 16-28 - "Territoires les plus concernés – Comité de haut niveau"
- Les interventions à parité des autres cofinanceurs sont remplacées par des aides du groupement au taux maximum de 35%.
6. Action 16-38 - "Assainissement"
- Les études et travaux relatifs à l'assainissement individuel sont élargis à l'ensemble des maîtrises d'ouvrage publiques.
7. Action 16-41 - " Programmes routiers stratégiques"
- Les travaux d'amélioration des routes départementales permettant d'accéder aux installations de l'ANDRA de Bure-Saudron sont éligibles au taux de 80 % pour les sections en zone de proximité et 50 % pour les sections hors zone de proximité.

**L'ASSEMBLEE GENERALE
PAR 289 VOIX ET 1 ABSTENTION (M. DARNAUD)
DECIDE**

d'approuver les sept modifications du programme d'activité 2016 proposées.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 08 JUL. 2016
LE - 8 JUL. 2016	LE PRESIDENT
DRCL - Finances 1	